

Liberté chrétienne et loi morale

père Bruno

Introduction : L'homme, un être de désir

L'homme ne peut se suffire à lui-même, il n'est pas sa propre fin. Il y aura toujours en lui l'expérience d'un manque, l'expression d'une finitude ; c'est la marque du désir. Nous désirons beaucoup de choses et, dès que nous les obtenons, nous découvrons qu'elles ne sont pas ce que nous attendions. Nous n'aurons jamais fini de trouver ce que nous désirons vraiment : désir de grandir, d'être heureux, de promouvoir un monde plus humain... Ce désir nous révèle à quel point le vide à combler est infini.

Cette multiplicité des désirs et la mise en œuvre de leur réalisation oblige l'homme à poser sans cesse des choix. Il fait alors l'expérience paradoxale de sa liberté : il veut décider sa vie par lui-même et doit accepter que dans sa vie beaucoup de choses lui soient imposées, à commencer par l'époque à laquelle on vit, ses parents, si on est un garçon ou une fille, sa taille... Se pose alors la question de la capacité à être libre : peut-on alors être vraiment libre ? Et lorsque l'on a pris librement une décision, les conséquences peuvent parfois donner l'impression de ne plus être libre.

Pour engager sa liberté, l'homme doit avoir conscience de la finalité qu'il veut atteindre. Tout concourt-il à son bien ? N'y a-t-il pas obligation pour lui d'intégrer également le bien des autres ? C'est alors qu' *« au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur: "Fais ceci, évite cela". Car c'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme; sa dignité est de lui obéir, et c'est elle qui le jugera. La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre »* (Gaudium et Spes n° 16, §1).

Il appartient alors à l'homme d'articuler l'obéissance à cette loi qui retentit au plus intime de lui-même et son aspiration à la liberté. *« C'est toujours librement que l'homme se tourne vers le bien. Cette liberté, nos contemporains l'estiment grandement et ils la poursuivent avec ardeur. Et ils ont raison. Souvent cependant ils la chérissent d'une manière qui n'est pas droite, comme la licence de faire n'importe quoi, pourvu que cela plaise, même le mal »* (Gaudium et Spes 17, §1).

La source de tout bien est Dieu lui-même. Ainsi donc la capacité de l'homme à se tourner vers le bien et à décider librement d'y tendre lui vient directement de Dieu. Elle s'inscrit dans l'acte créateur de Dieu qui a créé l'homme à son image et à sa ressemblance (cf. Genèse 1, 26). C'est pourquoi nous pouvons affirmer que *« la vraie liberté est en l'homme un signe privilégié de l'image divine. Car Dieu a voulu le laisser à son propre conseil pour qu'il puisse de lui-même chercher son Créateur et, en adhérant librement à lui, s'achever ainsi dans une bienheureuse plénitude. La dignité de l'homme exige donc de lui qu'il agisse selon un choix conscient et libre, mû et déterminé par une conviction personnelle et non sous le seul effet de poussées instinctives ou d'une contrainte extérieure. L'homme parvient à cette dignité lorsque, se délivrant de toute servitude des*

passions, par le choix libre du bien, il marche vers sa destinée et prend soin de s'en procurer réellement les moyens par son ingéniosité » (Gaudium et Spes 17, §1).

De lui-même l'homme ne peut pas se délivrer de toute servitude des passions car il reste toujours un homme pécheur. *« Ce n'est toutefois que par le secours de la grâce divine que la liberté humaine, blessée par le péché, peut s'ordonner à Dieu d'une manière effective et intégrale. Et chacun devra rendre compte de sa propre vie devant le tribunal de Dieu, selon le bien ou le mal accomplis » (Gaudium et Spes 17, §1).*

I. « Appelés à la liberté »

On appelle libre arbitre la faculté par laquelle nous nous déterminons de nous-mêmes en l'absence de tout motif et de tout mobile. C'est la possibilité de faire ce qu'on veut. De soi, le libre arbitre est illimité. En fait, le libre arbitre connaît bien des limites (physiques, économiques, psychologiques...) mais il y a surtout la limite que m'impose la liberté des autres qui entendent eux aussi exercer leur libre arbitre. L'exercice du libre arbitre peut tuer la liberté. Il ne libère l'homme que si il choisit la solution vraie pour lui et en même temps vraie pour l'environnement. Il y a donc une liberté au-dessus du libre arbitre.

Quelle définition peut-on donner de la liberté ? *« La liberté est le pouvoir, enraciné dans la raison et la volonté, d'agir ou de ne pas agir, de faire ceci ou cela, de poser ainsi par soi-même des actions délibérées. Par le libre arbitre chacun dispose de soi. La liberté est en l'homme une force de croissance et de maturation dans la vérité et la bonté. La liberté atteint sa perfection quand elle est ordonnée à Dieu, notre béatitude » (Catéchisme de l'Eglise Catholique, § 1731).*

La liberté est une vocation. Saint Paul l'affirme en écrivant : *« Vous, frères, c'est à la liberté que vous avez été appelés » (Galates 5, 13).* Lorsque Dieu crée l'homme, il le crée libre. Que signifie que l'homme soit créé ? Dieu n'étant qu'amour de don, la création est l'expression de cet amour. Quand il crée, l'action est au présent et non seulement à l'origine, dans ce que les scientifiques appellent le big-bang. C'est aujourd'hui que Dieu crée. Au centre de cette création l'homme est ce vis-à-vis, ce partenaire à qui Dieu se donne gratuitement. Dire Dieu Créateur traduit donc la relation d'amour que Dieu désire à chaque instant pour l'homme. Mais l'amour ne se déploie que dans la réciprocité. L'acte créateur appelle une réponse d'amour libre de la part de celui qui est aimé. Respectueux de la liberté humaine, Dieu attend, espère la réponse de l'homme. Il s'engage lui-même au côté de l'homme, et il lui demande expressément de s'engager ou non envers lui en retour.

Nous n'aurons jamais à oublier que Dieu n'a qu'un seul désir, celui de nous libérer de tous nos enfermements pour que nous puissions vivre en plénitude de sa vie et de son amour. Le dernier obstacle à cela est notre propre mort que la résurrection du Christ transforme en passage vers la Vie. C'est ce désir de Dieu que l'on appelle le salut. Saint Augustin, évêque d'Hippone au 4ème siècle, affirmait *« l'homme est créé malgré lui, mais il ne sera pas sauvé sans lui »*. Si l'homme ne choisit pas d'être aimé par Dieu, il choisit de se laisser aimer, d'accueillir cet amour et d'en vivre. C'est ce que signifie la notion d'Alliance dans la Bible. Qui dit Alliance, dit liberté, liberté d'entrer ou de refuser la relation proposée par Dieu. En ce donnant à nous, Dieu nous propose la vraie vie. Mais il dépend de chacun de l'accepter.

Dans cette alliance, le désir de Dieu est de rendre l'homme heureux, rejoignant par là le désir de l'homme d'être heureux. Abraham, l'un des patriarches du peuple d'Israël, est la figure du croyant qui reconnaît en son Dieu celui qui réalise son bonheur. Pour cela, il est invité à quitter sa terre, ses certitudes, sa tranquillité, pour entrer dans l'alliance avec Dieu, entrer dans la terre que Dieu lui propose et sur laquelle il vivra heureux (cf. Genèse 12, 1-2). Cette promesse que Dieu lui fait, il la fait à tout homme. A chacun d'y répondre librement, sans rechercher d'abord une quelconque certitude, mais en donnant sa confiance à Dieu.

Dieu propose sans rien imposer. On trouve écrit dans le livre du Deutéronome : « *Je te propose aujourd'hui de choisir ou bien la vie et le bonheur, ou bien la mort et le malheur. Je prends aujourd'hui à témoin contre toi le ciel et la terre : je te propose de choisir entre la vie et la mort, entre la bénédiction et la malédiction. Choisis donc la vie, pour que vous viviez, toi et ta descendance, en aimant le Seigneur ton Dieu, en écoutant sa voix et en t'attachant à lui. C'est là que se trouve la vie, une longue vie sur la terre que le Seigneur a juré de donner à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob* » (Dt 30, 15s).

L'humilité de Dieu s'exprime dans sa façon d'aimer tout homme sans rien exiger en retour. Dieu espère la réponse de l'homme mais il ne la contraint pas. La souffrance qui résulte d'une telle attitude traduit l'attente de Dieu qui s'en remet totalement au bon vouloir de l'homme. Il n'y a pas d'autre puissance en Dieu que celle de l'amour. Un amour tout-puissant, c'est un amour qui va jusqu'au bout de lui-même, qui donne tout, jusqu'à se donner lui-même.

« *Dieu a créé l'homme raisonnable en lui conférant la dignité d'une personne douée de l'initiative et de la maîtrise de ses actes. Dieu a laissé l'homme à son propre conseil pour qu'il puisse de lui-même chercher son Créateur et, en adhérant librement à Lui, parvenir à la pleine et bienheureuse perfection* » (Catéchisme de l'Eglise Catholique, § 1730). Ainsi, la foi n'est pas simplement une sagesse de vie puisée dans l'Evangile. Elle est une confiance offerte, accueillie gratuitement qui nous rend capables à notre tour de faire confiance. Elle est une relation à Quelqu'un qui nous fait naître à notre propre liberté. L'homme ne s'éveille comme liberté que s'il se sait reconnu, aimé. Pour rencontrer le Dieu qui libère, il convient d'entrer dans la gratuité de l'amour Tout-puissant.

II. Une liberté d'Alliance

Une conception contemporaine de la liberté tend à la définir comme le pouvoir de choisir à partir de soi-même, de sa responsabilité propre et de sa volonté propre, entre des options contraires. Il n'est pas rare qu'avant le choix ces options soient indifférentes pour celui qui doit choisir et qui n'hésite pas à dire : « *Ça m'est égal... on verra... je ne sais pas...* » Cette liberté s'identifie totalement avec la volonté qui se trouve tout entière engagée dans chacun des actes. Cette fausse idée de la liberté implique une confusion entre la notion même de liberté et celle d'indépendance. En affirmant qu'est libre celui qui peut faire uniquement ce qu'il veut sans être empêché par une contrainte extérieure, cela revient à opposer liberté et indépendance et donc faire de la recherche de la liberté l'acquisition d'une indépendance par n'importe quel moyen.

Cette définition de la liberté ne peut qu'engendrer l'individualisme. Et comment résoudre ces différentes questions : L'homme sait-il toujours ce qu'il veut ? Peut-il toujours ce qu'il veut ? Si liberté et indépendance se confondent, comment intégrer la finitude, les limites de l'homme ? Il est nécessaire pour l'homme d'apprendre à accorder sa volonté à sa nature. Il est faux de poser que

la liberté est essentiellement la détermination de soi sans autre objet que soi, même sans vouloir entraver celle des autres. Car alors, chaque être humain risque de nouer avec l'autre des rapports d'obligation et de contrainte puisqu'il est un obstacle potentiel à cette "liberté-indépendance". Si volonté et acte sont totalement liés, le jugement moral porté sur l'acte rejaille sur la personne. Un acte maladroit devient souvent une remise en cause de la personne elle-même. On cherche les coupables...

Or, chaque homme est orienté vers les autres hommes et a besoin de leur société. Ce n'est qu'en apprenant à accorder sa volonté à celle des autres en vue d'un vrai bien qu'il fait l'apprentissage de la rectitude du vouloir. Une difficulté souvent rencontrée est celle de l'articulation entre la recherche des intérêts particuliers et celle du bien commun, la première devant être ordonnée à la seconde. Ignorer la première engendre un comportement dictatorial, ignorer seconde engendre un comportement individualiste. La liberté humaine est dépassement de soi, en direction de plus que soi. La liberté comporte nécessairement une dimension sociale

L'homme ne peut se réaliser qu'en relation avec les autres. Pour qu'il y ait liberté, la condition nécessaire est l'existence entre les personnes de liens réglés par la vérité et la justice, les deux critères de toute liberté. Il n'y a de liberté que dans une dépendance relationnelle vis-à-vis des autres et de la création. Si l'homme ne peut progresser en humanisation qu'à partir d'actes libres par lesquels il bâtit sa vie, il serait erroné de lier liberté avec absence de contraintes. Notre liberté est toujours une liberté incarnée, en prise avec notre hérité, notre milieu, les failles de notre personnalité, la réalité concrète... Elle est ce par quoi la vie ne s'impose pas à nous mais nous à la vie, ce par quoi nous pouvons revendiquer la responsabilité de notre existence.

La liberté intervient toujours dans une situation donnée, avec un certain nombre de déterminismes qui limitent notre vouloir. Ces déterminismes peuvent être externes (occasions, rencontres, influences), internes (hérité, habitudes, psychologie...). Ils peuvent ouvrir plusieurs champs de possibles faciles, difficiles, impossibles. Il serait illusoire d'imaginer se soustraire de ces déterminismes. La liberté s'exprime à travers des événements imposés et non malgré eux, à travers les déterminismes que chacun doit assumer. C'est en quelque sorte comme si le matériau était imposé, mais l'homme demeure l'architecte.

Ainsi, la liberté apparaît comme le pouvoir de faire apparaître un sens et un sens donné à l'existence humaine ; c'est le pouvoir de faire apparaître un sens au sein et à partir des conditionnements objectifs voire même des déterminismes. La liberté s'investit toujours dans les déterminismes qui la limitent, la mettent en situation pour qu'elle les convertisse en possibilités de sens et de valeurs. On peut alors définir la liberté comme un projet. L'homme libre, c'est celui qui a besoin de se projeter, de jeter hors de lui-même vers les autres, vers le monde, pour revenir à soi et se connaître tel qu'il est, et reconnaître ce qu'il est.

Ainsi, on ne naît pas libre, on naît capable de liberté ! Plus la personne devient elle-même, plus elle devient libre. En quelque sorte, la liberté est une pédagogie de la plénitude de la personne. Elle résulte de la volonté et de l'intelligence pour connaître ce vers quoi on tend. Chacun a à découvrir son chemin de liberté. Etre libre, ce n'est pas faire n'importe quoi. Ne peut devenir vraiment libre que celui qui accède à la connaissance du vrai et dont la volonté est guidée par cette connaissance.

« Jésus-Christ va à la rencontre de l'homme de toute époque, y compris de la nôtre, avec les mêmes paroles : "Vous connaîtrez la vérité et la vérité vous rendra libres" (Jean 8, 22). Ces paroles contiennent une exigence fondamentale et en même temps un avertissement: l'exigence

d'honnêteté vis-à-vis de la vérité comme condition d'une authentique liberté ; et aussi l'avertissement d'éviter toute liberté apparente, toute liberté superficielle et unilatérale, toute liberté qui n'irait pas jusqu'au fond de la vérité sur l'homme et sur le monde. Aujourd'hui encore, après deux mille ans, le Christ nous apparaît comme Celui qui apporte à l'homme la liberté fondée sur la vérité, comme Celui qui libère l'homme de ce qui limite, diminue et pour ainsi dire détruit cette liberté jusqu'aux racines mêmes, dans l'esprit de l'homme, dans son cœur, dans sa conscience » (Jean-Paul II, encyclique *Redemptor Hominis*, 1979, n° 12).

Choisir librement le bien, le vrai, c'est savoir à quoi je dis « oui » et à quoi je dis « non ». Non pas en fonction d'un seul ressenti lié à l'instant mais en intégrant le choix dans la dynamique d'une histoire personnelle et sociale. Ce n'est qu'à cette seule condition que les exigences résultant d'un choix ne sont pas perçues comme de nouvelles contraintes qui entravent la liberté péniblement acquise. Tout choix exige des renoncements. S'il est la traduction concrète du désir d'atteindre un plus grand bien, un plus grand amour, ces renoncements sont l'expérience sensible qu'on ne peut pas se construire en voulant tout avoir, tout posséder, tout maîtriser.

Dans une perspective chrétienne, l'homme n'a pas son origine dans sa propre action individuelle ou collective mais dans le don de Dieu qui l'a créé. En ce sens, la liberté de l'homme est une liberté qui ne peut être que participée, c'est-à-dire qu'elle ne peut s'épanouir que dans une relation de dépendance entre Dieu et l'homme. Cette liberté nous est donnée par Dieu qui remet entre nos mains notre destinée. C'est à nous qu'il revient de porter ce mouvement à son épanouissement par les choix que nous posons. Le seul qui soit pleinement libre c'est le Christ. Le chrétien est celui qui s'engage sur son chemin de liberté. A la suite de Christ, la liberté passe par le don désintéressé de soi aux autres. C'est une liberté d'Alliance.

III. La loi morale

Comme le rappelle un document de la Commission Théologique Internationale (« *A la recherche d'une éthique universelle : nouveau regard sur la Loi Naturelle* », publié en 2009) l'examen des grandes traditions de sagesse morale atteste que certains types de comportements humains sont reconnus, dans la plupart des cultures, comme exprimant une certaine excellence dans la manière pour l'homme de vivre et de réaliser son humanité : actes de courage, patience devant les épreuves et les difficultés de la vie, compassion pour les faibles, modération dans l'usage des biens matériels, attitude responsable vis-à-vis de l'environnement, dévouement au bien commun... Ces comportements éthiques définissent les grandes lignes d'un idéal proprement moral d'une vie « *selon la nature* », c'est-à-dire conforme à l'être profond du sujet humain.

Par ailleurs, certains comportements sont universellement perçus comme objets de réprobation : meurtre, vol, mensonge, colère, convoitise, avarice... Ils apparaissent comme des atteintes à la dignité de la personne humaine et aux justes exigences de la vie en société. On est justifié de voir à travers ces consensus une manifestation de ce qui, au-delà de la diversité des cultures, est l'humain dans l'être humain, c'est-à-dire la « *nature humaine* ».

C'est ainsi que se définit la Loi morale : « *La loi morale est l'œuvre de la Sagesse divine. On peut la définir, au sens biblique, comme une instruction paternelle, une pédagogie de Dieu. Elle prescrit à l'homme les voies, les règles de conduite qui mènent vers la béatitude promise ; elle proscrie les chemins du mal qui détournent de Dieu et de son amour. Elle est à la fois ferme dans ses*

préceptes et aimable dans ses promesses. La loi est une règle de conduite édictée par l'autorité compétente en vue du bien commun » (Catéchisme de l'Eglise Catholique § 1950-1951).

Dans la masse de nos désirs, la conscience morale opère un premier discernement entre deux grandes orientations, la chair (l'homme livré à ses seules forces) et l'esprit (l'homme ouvert à l'esprit de Dieu). Entre eux il y a conflit et l'homme ne fait pas ce qu'il veut (cf Ga 5,17). La loi manifeste le conflit sans pour autant donner la force de le surmonter. Elle est un principe de discernement qui fait voir, mais elle est impuissante à faire vouloir.

Lorsqu'on considère le deuxième récit de création (Genèse 2-3), la première parole de Dieu ouvre la porte à notre désir : « *De tout arbre du jardin tu pourras manger* » (Genèse 2,16). « *Tu pourras* » et non « *mange de tout* », c'est-à-dire que l'homme est appelé à choisir. Mais à cette première parole, Dieu adjoint l'interdit : « *De l'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu n'en mangeras pas* ». Si tout est permis, rien n'est plus possible, il n'y a plus qu'à mourir. Autrement dit, l'homme n'a pas la capacité en lui-même de savoir ce qui est bien et ce qui est mal.

L'interdit ne laisse pas à Dieu des prérogatives, il établit l'homme dans une relation de confiance avec Dieu. L'homme n'est pas Dieu et réciproquement. C'est dans la confiance en Dieu que l'homme connaîtra le bien et le mal. La loi dit la présence de l'autre, elle est la parole 'dite entre' (inter-dit) Dieu et l'homme ou les hommes entre eux. Elle fonde la relation dans la réciprocité, elle ouvre la reconnaissance de ce qu'est l'autre, différent de moi. Elle ouvre à l'altérité en marquant un seuil, empêchant de retomber dans un univers d'indifférenciation. Refuser cette loi, c'est vouloir s'appropriier le don de Dieu, pervertir ce don en le revendiquant comme une chose dont on serait l'auteur. La loi est bonne, mais le péché se sert de la loi pour nous séparer de Dieu.

Ce temps de la loi ne peut être contourné, il est constitutif de la personne humaine, mais il doit être dépassé par le passage à l'amour car jamais la seule observance de la loi nous sauvera. L'amour est là quand je franchis la distance qui me sépare de l'autre au point qu'il me devient intérieur et que je lui deviens intérieur, au lieu de le considérer comme un obstacle à ma liberté personnelle. Pour en arriver là, il faut traverser une mort, mort à son désir initial qui est vraie mort à soi-même. On trouve là la libération pascale.

Nous n'existons que par nos liens. Notre dépendance nous précède et nous engendre. Ces liens se traduisent par des lois: lois de la nature, lois qui régissent nos relations. Les enfreindre revient à choisir la mort, ce qui fait de notre liberté, en son sens le plus profond, la possibilité d'aller vers la vie ou vers la mort.

En fait, Dieu se présente d'abord avec le visage de la loi. Le décalogue représente les limites imposées par Dieu, c'est-à-dire la vie authentique, aux conduites de violence des hommes. C'est ce que nous permet de découvrir la structure du protocole d'Alliance lorsque Dieu donne à Moïse les dix commandements (le décalogue). Les dix commandements sont introduits par cette affirmation de Dieu : « *C'est moi le SEIGNEUR, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, de la maison de servitude* » (Exode 20,2). Dieu commence par se nommer. Le « *c'est MOI* » par lequel il se présente à l'homme engage ce dernier dans une réponse « *TON Dieu* ». Il s'agit d'un face à face (un je et un tu) de personnes vivantes. Puis Dieu rappelle son action : « *Je t'ai fait sortir du pays d'Egypte* ». Le face à face a une histoire. Cette action première de Dieu fonde tout le reste. C'est alors que l'homme pourra répondre en observant les dix commandements.

Ainsi, la Loi s'inscrit d'abord dans le contexte d'une relation et dans le contexte d'un don. Elle est elle-même un don, inclus dans le don de la liberté. La loi donnée par Dieu ne fait aucune référence

à Dieu, hormis le sabbat qui est caractéristique du peuple juif. L'obéissance à Dieu se réalise par le ricochet de l'obéissance aux lois de la nature, de l'économie, de la vie en société... Le cœur de la Loi se présente donc comme la charte de toute vie menée dans le sens de la création, de l'humanisation. Comment, alors, la loi peut-elle satisfaire notre désir de liberté ?

Le décalogue est négatif (hormis le commandement d'honorer son père et sa mère) car il dessine les limites au-delà desquelles il n'y a plus d'amour possible. Comment aimer ? La loi ne le dit pas; à nous de l'inventer. Le décalogue dégage un espace de liberté créatrice à l'intérieur duquel c'est à nous de jouer. Ainsi la Loi est libératrice, elle aide chacun à parvenir au point où il pourra se déterminer par lui-même, elle est éducatrice pour apprendre à choisir. La loi est nécessaire sur le chemin de la vie car elle dénonce les impasses. Elle ne dit pas ce qu'il faut faire, elle dit ce qu'il ne faut pas faire.

IV. Liberté et loi morale

« La liberté rend l'homme responsable de ses actes dans la mesure où ils sont volontaires. Le progrès dans la vertu, la connaissance du bien et l'ascèse accroissent la maîtrise de la volonté sur ses actes » (Catéchisme de l'Eglise Catholique, § 1734). Il est nécessaire que ces actes soient conformes à la loi morale. Ils s'inscrivent donc dans un vivre-ensemble, un agir moral.

Aujourd'hui, la morale a mauvaise presse. L'Eglise est récusée parce qu'elle est censée faire la morale. Celui qui "fait la morale" aux autres est considéré comme prétentieux et même celui qui se fait la morale à lui-même et invoque les exigences de sa conscience fait parfois figure d'attardé. Le mot "éthique" a meilleure presse que le mot "morale", alors que tous deux renvoient à la même réalité. L'éthique insiste davantage sur les principes de l'action et la morale sur les modèles de réalisation. Quelle définition peut-on donc donner de la morale ? La morale est la science du bien et du mal. C'est l'art de s'humaniser pleinement. Tout homme a conscience de faire bien ou mal. Tout homme souhaite qu'on lui fasse du bien et non du mal. "Bien" et "mal", ces mots portent des jugements de valeur par rapport à une morale.

Il ne faut pas confondre morale et moralisme. Ce dernier est l'attachement strict et formaliste à une morale. C'est l'attitude qui consiste à sacrifier toutes les valeurs à la rigueur morale et à prendre en compte plus les principes que les personnes. La morale représente donc l'ensemble des normes auxquelles se réfèrent les hommes dans leur recherche du bien. Elle est une connaissance équilibrée des valeurs et une prudence qui les apprécie à bon escient dans la conduite vers le bien, vers le meilleur amour, et non des règles de conduite comme toujours et partout valables, de façon absolue. La visée ultime de la morale, c'est le bonheur de la personne, c'est le développement et l'épanouissement le plus total de tout l'homme et de tout homme.

Dès lors, y a-t-il une morale spécifiquement chrétienne ? Lorsque l'Eglise se prononce en matière de foi elle ne s'adresse qu'aux seuls croyants, mais lorsqu'elle se prononce en matière de morale, elle veut s'adresser à tous les hommes. Ainsi, par exemple, l'encyclique sur la régulation des naissances est adressée à tous les hommes de bonne volonté. Les chrétiens ont-ils à imposer leur perspective morale ? Si être moral c'est s'humaniser toujours davantage personnellement et en société, être parfaitement moral c'est tout simplement être homme en plénitude. Or l'homme en plénitude, c'est le Christ. L'Eglise n'est pas absente du combat pour la morale, parce qu'elle ne

peut être indifférente à l'homme. Elle le fait au nom de l'homme et non seulement au nom de l'Evangile.

Chaque être humain a une certaine conscience du bien et du mal, conscience parfois erronée qu'il convient d'éclairer. Il est faux que les mœurs de la majorité créent une quelconque légitimité de ses conduites. La norme morale ne résulte pas du comportement du plus grand nombre. Elle n'est pas davantage purement subjective, chacun ayant sa morale. Elle est l'impératif requis pour permettre à l'homme de devenir plus homme dans une recherche objective du bien, fondée sur une relation entre personnes. Facteur d'humanisation, elle peut être individuelle ou collective. En même temps, elle est au service de la liberté de la personne. Un acte imposé n'a aucune valeur morale. La moralité suppose la mise en œuvre de la capacité à faire des choix.

C'est à ce niveau qu'intervient l'intelligence et la volonté de la personne humaine. Tout homme a en lui-même la capacité à faire le bien et à énoncer des normes qui traduisent l'exigence du bien et recevable par tous les hommes. Par exemple, toute société condamne le vol, le meurtre... Il y a une universalité de certaines normes morales que tout homme a à reconnaître. En même temps, il est rarissime de n'être confronté qu'au choix du bien et du mal. Les choix ne sont jamais aussi clairs car dans une situation donnée entrent en jeu plusieurs normes qui sont en concurrence ou s'opposent parfois. Il faut donc parler de choix moral car il est impossible de respecter à la fois toutes les normes. Celles-ci doivent être hiérarchisées, mais au nom de quoi ?

L'acte moral engage donc à la fois la liberté et la responsabilité de celui qui le pose. Il n'y a pas d'un côté des actes bons et de l'autre des actes mauvais. Par contre, il y a des actes qui humanisent, c'est-à-dire construisent la liberté et la responsabilité de la personne, et d'autres qui déshumanisent. Le concept de "personne" définit l'homme comme sujet autonome de décision morale qui construit l'ordre social par cette décision (cf. Jean Paul II, Centesimus Annus n° 13). Ce n'est que progressivement que la personne, par ses choix, devient pleinement homme. Il tend à le devenir. La valeur d'un acte dépend donc autant de la finalité qui le sous-tend que des moyens mis en œuvre. C'est ce que l'Eglise appelle la loi de la gradualité.

Dans la perspective chrétienne, l'homme est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Placé au sommet de la création, il est institué co-créateur pour poursuivre la création. Il est orienté, tendu vers une fin, créé en devenir de perfection. Le désir est cette marque en creux de cette finalité. L'homme n'est donc pas créé achevé mais possédant en lui-même une somme de virtualités à développer, à épanouir. Il lui revient de choisir les moyens concrets de les développer pour parvenir à cette finalité. On ne naît pas homme, on le devient en apprenant à faire des choix qui rendent capables d'accéder à la vérité profonde de ce que l'on est.

A partir du moment où Dieu s'incarne en Jésus Christ, cette finalité prend visage humain. L'exigence de la vie morale se résume au seul commandement évangélique, celui de l'amour : « *aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimé* » (Jean 15,12). Elle devient imitation de l'amour même du Christ pour tout homme. Tout homme, chrétien ou non, ne se construit qu'à partir de Jésus Christ. Tous sont appelés à devenir ensemble, par le don de l'Esprit Saint, chrétiens avec le Christ. Il n'y a de morale que pour aimer le mieux possible et rendre heureux les hommes et les sociétés de notre temps. Il y faut une recherche tous les jours réajustée aux situations humaines et fidèle à l'Esprit Saint. La spécificité de la morale chrétienne est sa dimension théologique : Dieu communique aux hommes sa propre vie pour qu'ils puissent accueillir et tendre vers le seul Bien, Dieu lui-même, et par-là vivre heureux en frères.

V. Décider librement et moralement

L'être moral est celui qui ordonne sa vie de telle sorte qu'elle soit orientée vers un plus grand bien, une plus grande vérité, un plus grand bonheur. Pour cela, il doit apprendre à s'humaniser, c'est-à-dire à vérifier ce qui sous-tend les choix qu'il pose et les relations qu'il tisse. Il lui revient d'user avec rectitude de sa liberté et de sa conscience pour apprécier la portée de ses actes et de ses décisions. Pour qu'un acte soit moral, il est nécessaire qu'il soit vécu librement et consciemment. La conscience est une faculté de jugement, un témoin intérieur qui permet à l'homme de mesurer la valeur morale de ses actes et des actes d'autrui. Elle est l'instance ultime de la décision morale. Dans les choix moraux à faire, la dernière fidélité à avoir est celle de la conscience : aucune norme objective morale ne peut la dépasser. Il y a donc un impératif vital à éduquer sa conscience pour ne pas construire sa vie n'importe comment.

La conscience traduit notre personnalité psychologique et n'est pas un donné immuable, acquis une fois pour toutes. Elle est toujours en devenir. En même temps, chacun est responsable de sa conscience et devant elle. Chacun a l'exigence de la former, en tenant compte de soi, de sa personnalité, et du rapport avec les autres. Tout comme il n'y a pas de véritable liberté sans dépendance avec les autres, il n'y a de conscience éclairée que dans un juste rapport à l'autre. Elle doit faire l'apprentissage de ses droits et devoirs légitimes, en construisant en nous l'être de relations que nous sommes. Cette humanisation, qui est la formation de la conscience, développe, dans les décisions concrètes, des forces de discernement et de jugement. Elle devient progressivement conscience d'une responsabilité humaine qui tient compte à la fois du désir personnel, des normes objectives établies en vue du bien commun et des valeurs de la communauté.

Choisir en conscience, c'est avoir la certitude que dans l'acte posé nous avons perçu les normes objectives en jeu et que dans le jugement porté nous les avons intégrées. Il arrive pour autant que nous nous trompions, c'est-à-dire que nous n'ayons pas vu que telle norme était en jeu. Si l'erreur est involontaire, car une norme était inconnue, la conscience demeure l'instance ultime de la décision. Si l'erreur est volontaire - c'est le cas où volontairement, par négligence ou laxisme, on choisit d'ignorer une ou plusieurs normes -, la décision morale est alors une faute, même si l'acte produit est bon. En aucun cas, la finalité obtenue ne justifie les moyens pris !

Toute action exige que nous devenions en mesure de faire la part entre l'application des normes objectives et la projection de notre désir. La seule prise en compte du plaisir ne peut amener à éclairer pleinement la conscience. Encore faut-il vérifier que la décision prise construit celui qui choisit mais aussi les relations en jeu. Le « *ça me plaît !* » est un critère qui n'est jamais suffisant car très fluctuant. En effet, la réalité du plaisir est très éphémère, car elle ne prend en compte que l'impact affectif.

Il en est de même pour la sincérité. Dans la plupart des cas, nous essayons pour le moins de rester sincère en analysant la situation sans déguiser ou masquer la réalité. Pour autant, ce critère ne suffit pas. La sincérité repose sur une vérité du moment. Un choix ne construit que s'il intègre la notion de durée, l'histoire passée et à venir de la personne. Plus que la sincérité, il s'agit de vivre la fidélité. Ceci est particulièrement vrai lorsque l'affectivité est en jeu.

La conscience s'exprime donc dans ce va-et-vient entre l'originalité personnelle et la référence à la communauté. Exister de façon libre et consciente requiert une double attitude : d'une part, il

convient de nous tenir à distance raisonnable du groupe social auquel nous appartenons, d'autre part, il importe de demeurer en relations étroites avec les autres. Une telle tension conduit à s'interroger sur la place de la loi dans la constitution d'un jugement moral puisque les communautés sont toujours structurées par un ensemble de lois. S'il est évident que les mœurs et les lois d'une société ne définissent pas à elles seules le champ de la morale, jusqu'où les respecter dans la décision personnelle. Sans s'attarder sur le concept de loi, notons simplement que la loi n'est pas un en soi. Elle n'est pas faite pour elle-même. Elle est la condition de la construction d'une personnalité autonome et sa fonction est d'être médiatrice en permettant des liens de réciprocité entre les personnes.

Mais le légal est loin d'épouser tous les aspects des situations particulières qui provoquent la conscience de chacun. Il est défini par le législateur comme un garde-fou minimal pour promouvoir le bien commun. La poursuite de ce dernier représente le fondement de l'obéissance civique de la conscience morale. Dans tout groupe, ce bien commun n'est pas seulement la somme des intérêts individuels. Il doit garantir les droits premiers de la personne humaine, contribuer au progrès du groupe lui-même et donner au groupe les moyens dont il a besoin pour garantir sa survie. Si un de ces points n'est pas respecté, l'individu a le devoir moral de s'opposer à l'autorité politique. En effet, lorsque le légal ne se présente pas à la conscience comme une manifestation du bien, il est illégitime. Par exemple, une législation dotée de lois de discriminations raciales rend le racisme légal mais non légitime.

S'appuyant sur l'Écriture, l'Église a pour mission d'éclairer la conscience humaine de telle sorte que tout homme soit réceptif à cette voix intérieure qui l'incline à aimer et à accomplir le bien et qui n'est rien d'autre que la voix de Dieu. Son enseignement n'est pas une loi supplémentaire imposée aux croyants, il est la proposition d'un chemin de plus de vie. A son écoute, l'homme apprend à devenir davantage libre et responsable de sa vie et de celle des autres. Il devient ainsi progressivement capable de choisir librement et consciemment les choix qui développeront le sens de sa vie.

Conclusion : l'homme créé pour être heureux

Spontanément, être heureux c'est réussir sa vie, avoir la santé, s'épanouir dans ses relations, mener à bien ses projets... Naturellement, tout homme aspire au bonheur. Il y met toutes ses forces pour le chercher, le trouver, le réaliser. Chacun mesure que le bonheur est une soif, une dynamique qui met en route et suscite nos énergies. En même temps, cette quête du bonheur a ceci de paradoxal que sitôt trouvé, le bonheur est à chercher encore plus loin. Bien loin de nous décourager, ce constat nous dit que le bonheur n'est un état à atteindre mais une route à poursuivre. Route sur laquelle nous aurons à croiser les autres : la notion de bonheur ne saurait être en aucune manière individuelle.

Comment parvenir au bonheur ? Si le plaisir nous centre sur nous-mêmes, une juste compréhension du bonheur nous oblige à opérer un déplacement de soi comme centre de l'univers personnel. Pour accéder à un bonheur durable, il convient que l'autre devienne premier. Dès lors, la réalisation d'un tel bonheur passe par le choix préférentiel de l'autre. Il s'agit d'un chemin d'ouverture pour que l'action de chacun soit ordonnée au service de l'autre, condition nécessaire pour que le désir personnel soit comblé au moins partiellement durant notre vie terrestre. C'est un combat permanent contre ses penchants égoïstes de telle sorte que tout soit

mis en œuvre pour que l'autre devienne lui-même. Le bonheur n'est pas dans un avoir ou un savoir, mais dans une réponse d'amour à la rencontre de l'autre, dans une confiance mutuelle ; accepter de recevoir pour donner.

Ce dépassement de soi revient à placer l'autre au centre de ses préoccupations. Le bonheur n'est pas quelque chose à combler. Spontanément nous associons la recherche du bonheur à quelque de plus à acquérir. En réalité, elle est bien davantage une attitude à creuser non pas seul et pour soi mais pour découvrir en nous cette capacité à donner, pour creuser en nous cette capacité à ne rien retenir pour nous-mêmes, à nous offrir aux autres en même temps que nous recevons d'eux. Il est donc une invitation à laisser creuser le manque en soi par la rencontre de l'autre. Il n'est possible que dans l'acceptation de ce que l'on est et dans l'émerveillement de ce qu'est l'autre.

Le seul désir de Dieu est le bonheur de l'homme. Il rejoint donc notre désir humain d'être heureux et en donne le véritable accomplissement. Dans l'Évangile, le mot « heureux » revient fréquemment (plus de 25 fois). Les Béatitudes sont en quelque sorte la charte de la réalisation de ce bonheur (Mt 5,3-12). De façon étonnante, elles expriment l'état de bonheur non dans l'accomplissement d'une plénitude enfin trouvée mais dans des situations de manque, de pauvreté, d'affliction, de persécutions. En Jésus Christ, le bonheur est une invitation à l'accueil et au don ; invitation à vivre le manque comme un tremplin vers l'autre.

« Les béatitudes dépeignent le visage de Jésus-Christ et en décrivent la charité ; elles expriment la vocation des fidèles associés à la gloire de sa Passion et de sa Résurrection ; elles éclairent les actions et les attitudes caractéristiques de la vie chrétienne ; elles sont les promesses paradoxales qui soutiennent l'espérance dans les tribulations ; elles annoncent les bénédictions et les récompenses déjà obscurément acquises aux disciples ; elles sont inaugurées dans la vie de la Vierge Marie et de tous les saints. Elles répondent au désir naturel de bonheur. Ce désir est d'origine divine : Dieu l'a mis dans le cœur de l'homme afin de l'attirer à Lui qui seul peut le combler. Elles découvrent le but de l'existence humaine, la fin ultime des actes humains : Dieu nous appelle à sa propre béatitude. Cette vocation s'adresse à chacun personnellement, mais aussi à l'ensemble de l'Église, peuple nouveau de ceux qui ont accueilli la promesse et en vivent dans la foi » (Catéchisme de l'Église Catholique, § 1717-1719).

« Comment est-ce donc que je te cherche, Seigneur ? Puisqu'en te cherchant, mon Dieu, je cherche la vie heureuse, fais que je te cherche pour que vive mon âme, car mon corps vit de mon âme et mon âme vit de toi » (S. Augustin, confessions, X, 29).

Article 3

La liberté de l'homme

1730 Dieu a créé l'homme raisonnable en lui conférant la dignité d'une personne douée de l'initiative et de la maîtrise de ses actes. " Dieu a 'laissé l'homme à son propre conseil' (Si 15, 14) pour qu'il puisse de lui-même chercher son Créateur et, en adhérant librement à Lui, parvenir à la pleine et bienheureuse perfection " (Vatican II, Gaudium et Spes 17) :

L'homme est raisonnable, et par là semblable à Dieu, créé libre et maître de ses actes (S. Irénée, hær. 4, 4, 3).

I. Liberté et responsabilité

1731 La liberté est le pouvoir, enraciné dans la raison et la volonté, d'agir ou de ne pas agir, de faire ceci ou cela, de poser ainsi par soi-même des actions délibérées. Par le libre arbitre chacun dispose de soi. La liberté est en l'homme une force de croissance et de maturation dans la vérité et la bonté. La liberté atteint sa perfection quand elle est ordonnée à Dieu, notre béatitude.

1732 Tant qu'elle ne s'est pas fixée définitivement dans son bien ultime qu'est Dieu, la liberté implique la possibilité de *choisir entre le bien et le mal*, donc celle de grandir en perfection ou de défailir et de pécher. Elle caractérise les actes proprement humains. Elle devient source de louange ou de blâme, de mérite ou de démérite.

1733 Plus on fait le bien, plus on devient libre. Il n'y a de liberté vraie qu'au service du bien et de la justice. Le choix de la désobéissance et du mal est un abus de la liberté et conduit à " l'esclavage du péché " (cf. Rm 6, 17).

1734 La liberté rend l'homme *responsable* de ses actes dans la mesure où ils sont volontaires. Le progrès dans la vertu, la connaissance du bien et l'ascèse accroissent la maîtrise de la volonté sur ses actes.

1735 L'*imputabilité* et la responsabilité d'une action peuvent être diminuées voire supprimées par l'ignorance, l'inadvertance, la violence, la crainte, les habitudes, les affections immodérées et d'autres facteurs psychiques ou sociaux.

1736 Tout acte directement voulu est imputable à son auteur :

Ainsi le Seigneur demande à Adam après le péché dans le jardin : " Qu'as-tu fait là ? " (Gn 3, 13). De même à Caïn (cf. Gn 4, 10). Ainsi encore le prophète Nathan au roi David après l'adultère avec la femme d'Urie et le meurtre de celui-ci (cf. 2 S 12, 7-15).

Une action peut être indirectement volontaire quant elle résulte d'une négligence à l'égard de ce qu'on aurait dû connaître ou faire, par exemple un accident provenant d'une ignorance du code de la route.

1737 Un effet peut être toléré sans être voulu par l'agent, par exemple l'épuisement d'une mère au chevet de son enfant malade. L'effet mauvais n'est pas imputable s'il n'a été voulu ni comme fin ni comme moyen de l'action, ainsi la mort reçue en portant secours à une personne en danger. Pour que l'effet mauvais soit imputable, il faut qu'il soit prévisible et que celui qui agit ait la possibilité de l'éviter, par exemple dans le cas d'un homicide commis par un conducteur en état d'ivresse.

1738 La liberté s'exerce dans les rapports entre les êtres humains. Chaque personne humaine, créée à l'image de Dieu, a le droit naturel d'être reconnue comme un être libre et responsable. Tous doivent à chacun ce devoir du respect. Le *droit à l'exercice de la liberté* est une exigence inséparable de la dignité de la personne humaine, notamment en matière morale et religieuse (cf. Vatican II, Dignitatis Humanæ 2). Ce droit doit être civilement reconnu et protégé dans les limites du bien commun et de l'ordre public (cf. Vatican II, Dignitatis Humanæ 7).

Article 6

La conscience morale

1776 "Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur ... C'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme. La conscience est le centre le plus intime et le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre" (Vatican II, Gaudium et Spes 16).

I. Le jugement de conscience

1777 Présente au cœur de la personne, la conscience morale (cf. Rm 2, 14-16), lui enjoint, au moment opportun, d'accomplir le bien et d'éviter le mal. Elle juge aussi les choix concrets, approuvant ceux qui sont bons, dénonçant ceux qui sont mauvais (cf. Rm 1, 32). Elle atteste l'autorité de la vérité en référence au Bien suprême dont la personne humaine reçoit l'attraction et accueille les commandements. Quand il écoute la conscience morale, l'homme prudent peut entendre Dieu qui parle.

1778 La conscience morale est un jugement de la raison par lequel la personne humaine reconnaît la qualité morale d'un acte concret qu'elle va poser, est en train d'exécuter ou a accompli. En tout ce qu'il dit et fait, l'homme est tenu de suivre fidèlement ce qu'il sait être juste et droit. C'est par le jugement de sa conscience que l'homme perçoit et reconnaît les prescriptions de la loi divine :

La conscience est une loi de notre esprit, mais qui dépasse notre esprit, qui nous fait des injonctions, qui signifie responsabilité et devoir, crainte et espérance ... Elle est la messagère de Celui qui, dans le monde de la nature comme dans celui de la grâce, nous parle à travers le voile, nous instruit et nous gouverne. La conscience est le premier de tous les vicaires du Christ (Newman, lettre au Duc de Norfolk 5).

1779 Il importe à chacun d'être assez présent à lui-même pour entendre et suivre la voix de sa conscience. Cette requête d'intériorité est d'autant plus nécessaire que la vie nous expose souvent à nous soustraire à toute réflexion, examen ou retour sur soi :

Fais retour à ta conscience, interroge-la ... Retournez, frères, à l'intérieur et en tout ce que vous faites, regardez le Témoin, Dieu (S. Augustin, ep. Jo. 8, 9).

1780 La dignité de la personne humaine implique et exige la rectitude de la conscience morale. La conscience morale comprend la perception des principes de la moralité ("syndérèse"), leur application dans les circonstances données par un discernement pratique des raisons et des biens et, en conclusion, le jugement porté sur les actes concrets à poser ou déjà posés. La vérité sur le bien moral, déclarée dans la loi de la raison, est reconnue pratiquement et concrètement par le jugement prudent de la conscience. On appelle prudent l'homme qui choisit conformément à ce jugement.

1781 La conscience permet d'assumer la responsabilité des actes posés. Si l'homme commet le mal, le juste jugement de la conscience peut demeurer en lui le témoin de la vérité universelle du bien, en même temps que de la malice de son choix singulier. Le verdict du jugement de conscience demeure un gage d'espérance et de miséricorde. En attestant la faute commise, il rappelle le pardon à demander, le bien à pratiquer encore et la vertu à cultiver sans cesse avec la grâce de Dieu :

Devant Lui, nous apaisons notre cœur, parce que, si notre cœur nous condamne, Dieu est plus grand que notre cœur et il connaît tout (1 Jn 3, 19-20).

1782 L'homme a le droit d'agir en conscience et en liberté afin de prendre personnellement les décisions morales. " L'homme ne doit pas être contraint d'agir contre sa conscience. Mais il ne doit pas être empêché non plus d'agir selon sa conscience, surtout en matière religieuse " (Vatican II, Dignitatis Humanæ 3).

III. Les choix de la conscience

- 1786 Mise en présence d'un choix moral, la conscience peut porter soit un jugement droit en accord avec la raison et avec la loi divine, soit au contraire, un jugement erroné qui s'en éloigne.
- 1787 L'homme est quelquefois confronté à des situations qui rendent le jugement moral moins assuré et la décision difficile. Mais il doit toujours rechercher ce qui est juste et bon et discerner la volonté de Dieu exprimée dans la loi divine.
- 1788 A cet effet, l'homme s'efforce d'interpréter les données de l'expérience et les signes des temps grâce à la vertu de prudence, aux conseils des personnes avisées et à l'aide de l'Esprit Saint et de ses dons.
- 1789 Quelques règles s'appliquent dans tous les cas :
- Il n'est jamais permis de faire le mal pour qu'il en résulte un bien.
 - La " règle d'or " : " Tout ce que vous désirez que les autres fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux " (Mt 7, 12 ; cf. Lc 6, 31 ; Tb 4, 15).
 - La charité passe toujours par le respect du prochain et de sa conscience : " En parlant contre les frères et en blessant leur conscience ..., c'est contre le Christ que vous péchez " (1 Co 8, 12). " Ce qui est bien, c'est de s'abstenir... de tout ce qui fait buter ou tomber ou faiblir ton frère " (Rm 14, 21).

Concile Vatican II

Gaudium et Spes

16 *Dignité de la conscience morale*

1. Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur: "Fais ceci, évite cela". Car c'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme; sa dignité est de lui obéir, et c'est elle qui le jugera ⁽¹⁾. La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre ⁽²⁾. C'est d'une manière admirable que se découvre à la conscience cette loi qui s'accomplit dans l'amour de Dieu et du prochain ⁽³⁾. Par fidélité à la conscience, les chrétiens, unis aux autres hommes, doivent chercher ensemble la vérité et la solution juste de tant de problèmes moraux que soulèvent aussi bien la vie privée que la vie sociale. Plus la conscience droite l'emporte, plus les personnes et les groupes s'éloignent d'une décision aveugle et tendent à se conformer aux normes objectives de la moralité. Toutefois, il arrive souvent que la conscience s'égare, par suite d'une ignorance invincible, sans perdre pour autant sa dignité. Ce que l'on ne peut dire lorsque l'homme se soucie peu de rechercher le vrai et le bien et lorsque l'habitude du péché rend peu à peu sa conscience presque aveugle.

17 *Grandeur de la liberté*

1. Mais c'est toujours librement que l'homme se tourne vers le bien. Cette liberté, nos contemporains l'estiment grandement et ils la poursuivent avec ardeur. Et ils ont raison. Souvent cependant ils la chérissent d'une manière qui n'est pas droite, comme la licence de faire n'importe quoi, pourvu que cela plaise, même le mal. Mais la vraie liberté est en l'homme un signe privilégié de l'image divine. Car Dieu a voulu le laisser à son propre conseil ⁽⁴⁾ pour qu'il puisse de lui-même chercher son Créateur et, en adhérant librement à lui, s'achever ainsi dans une bienheureuse plénitude. La dignité de l'homme exige donc de lui qu'il agisse selon un choix conscient et libre, mû et déterminé par une conviction personnelle et non sous le seul effet de poussées instinctives ou d'une contrainte extérieure. L'homme parvient à cette dignité lorsque, se délivrant de toute servitude des passions, par le choix libre du bien, il marche vers sa destinée et prend soin de s'en procurer réellement les moyens par son ingéniosité. Ce n'est toutefois que par le secours de la grâce divine que la liberté humaine, blessée par le péché, peut s'ordonner à Dieu d'une manière effective et intégrale. Et chacun devra rendre compte de sa propre vie devant le tribunal de Dieu, selon le bien ou le mal accomplis ⁽⁵⁾.

(1) Cf. Rom. 2, 14-16.

(2) Cf. Pie XII, nuntius radioph. de conscientia christiana in iuvenibus recte efformanda, 23 03 1952: AAS 44, p. 271.

(3) Cf. Mt. 22,37-40; Gal 5,14

(4) Cf. Lumen Gentium 15, 14.

(5) Cf. 2 Cor. 5, 10.